L'actu
Infor'Ama
Votre bulletin communal

EDITO

Chers citoyens, Chères citoyennes de notre belle Commune,

Quel est l'utilité de votre administration communale ? Pourquoi existe-t-elle ?

Voilà toute une série de questions que vous vous êtes probablement déjà posées …

L'administration communale est là pour répondre à vos besoins, pour vous rendre des services. Un service au public, voilà sa raison d'être.

Elle représente la collectivité publique la plus proche du citoyen et se doit alors de le soutenir dans ses besoins les plus cruciaux.

Selon la Constitution, la Commune règle tout ce qui est d' "intérêt communal". Avec ça, on a tout dit et rien dit à la fois … et pourtant …

A chaque étape de votre vie, le service communal est auprès de vous.

Dès votre naissance pour vous offrir une existence légale, une identité (état civil).

Lors de votre enfance, pour vous ouvrir à la connaissance, à l'éducation (enseignement), mais aussi pour vous distraire et vous amuser (bibliothèque, ludothèque, garderies).

Dès votre prise d'autonomie en tant que jeune adulte (permis de conduire) recherches d'emploi (certificat de bonne vie et mœurs).

Lorsque vous trouvez l'âme sœur (mariage), que vous menez avec elle un projet de vie (construction d'une maison) …

Bref, tout au long de votre fil de vie, la Commune vous accompagne et vous aide dans vos diverses démarches.

Quelle est alors la valeur ajoutée de la Commune d'Amay ?

Les autorités, de concert avec les agents, œuvrent quotidiennement afin d'offrir au citoyen amaytois un service de qualité qui répond à ses attentes.

Gardant à l'esprit le souci d'une amélioration constante du service rendu, la Commune s'est dotée du PST (Plan Stratégique Transversal) permettant une planification, une meilleure organisation des services et donc un service plus performant au citoyen.

Dans ce cadre, différents services ont été mis en place ou confirmés dans leur utilité sociale, culturelle, événementielle ou de loisirs. A ce titre, on peut citer le Plan de Cohésion sociale (PCS) qui aide le citoyen à se loger, se meubler, se soigner, s'épanouir dans sa vie et ses relations avec les autres.

Le service Tourisme & Événements qui permet au citoyen amaytois de prendre connaissance des richesses patrimoniales de sa Commune, et organise le divertissement sur le territoire : fêtes foraines, "Amay en fête", le week-end des "Amaytoises", le Carnaval, …

Les plaines, stages et activités pensés par l'Accueil Temps Libre (ATL) pour amuser nos enfants et ados, mais aussi leur permettre de devenir des citoyens responsables.

Les activités du service Environnement et du service des Travaux qui offrent un cadre de vie agréable.

Et nous n'oublions pas le sportif (festif) amaytois comblé par le semi-vert, les joggings d'Ampsin, de Flône, des Poudingues, les Amabeach, … Et encore bien d'autres …

Répondre aux attentes de SES citoyens tel est bien la raison d'être première d'une Commune.

Répondre aux souhaits des citoyens AMAYTOIS, tel est bien l'objectif premier de la Commune d'Amay.

N'attendez pas, venez prendre toutes les informations sur nos services auprès de nos agents, et déjà sans attendre, au sein de votre journal.

Bonne lecture à tous !

■ *Anne Borghs*
Directrice Générale
de l'Administration communale

N° 42
AVRIL 2018
www.amay.be

Visites domiciliaires 2 - 3
Collectes Livres & Vélos
Acheter local
Nouvelle conseillère Energie
Environnement

FOCUS ETAT-CIVIL & POPULATION 4 - 5

Nos écoles 6 - 7 - 8
Tribunes politiques
Foire de Printemps 2018
22e Edition Journée Nature
Agenda

VISITES DOMICILIAIRES

Suite à l'interpellation de l'asbl "Territoires de la Mémoire" aux Communes membres de son réseau (dont Amay) concernant le projet de loi qui autorise les visites domiciliaires, le Conseil communal d'Amay a voté une motion contre ces visites qui menacent l'inviolabilité du domicile et la protection de la vie privée.

Ce projet de loi vise à autoriser les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier sur notre territoire. Le domicile étant considéré comme le lieu de résidence, ces visites pourront avoir lieu chez un tiers, y compris chez vous donc si vous hébergez des migrants.

La visite domiciliaire est autorisée entre 5h du matin et 21h, pas en plein milieu de la nuit. Elle est effectuée par un officier de police qui dispose d'une autorisation du juge d'instruction. Il peut être accompagné d'un membre de l'office des étrangers - mais ce n'est pas obligatoire - ou d'autres fonctionnaires de police. Le policier peut également demander l'assistance d'un serrurier.

Une fois entré, il peut demander les papiers permettant d'établir ou de vérifier l'identité de la personne en séjour illégal. Si elle refuse de les présenter, il peut fouiller le lieu. Aucun autre document, ni les documents d'autres étrangers (autres que l'étranger faisant l'objet de l'autorisation de visite domiciliaire et qui est arrêté) ne peuvent être emportés.

Et le policier a le droit de recourir à la contrainte, notamment lors de l'arrestation de la personne sans permis de séjour valide.

COLLECTE DE LIVRES

Dans le cadre des Mercredis et Cie, le service Extrascolaire souhaiterait organiser une grande chasse de Pâques un peu particulière : une chasse aux livres !

En effet, le plaisir de lire à tendance à diminuer chez les plus jeunes, et cette chasse serait une belle occasion d'organiser un grand atelier lecture tous ensemble.

Alors si vous avez des livres pour enfants de 3 à 12 ans en bon état qui traînent dans une armoire dont vous ne vous servez plus, n'hésitez pas à en faire don à notre service.

La récolte se termine le vendredi 20 avril prochain. N'hésitez pas à prendre contact avec le service. D'avance, nous vous remercions de votre générosité.

Service Extrascolaire - 085 23 01 37 - extrascolaire@amay.be
Maison des Moments de la Vie, Place Sainte-Ode, 1

COLLECTE DE VÉLOS

> Dans votre Recyparc, le samedi 28 avril, Intradel organise pour la 12e année consécutive une collecte de vélos en bon état.

Il s'agit d'une opération de grande envergure menée dans tous les recyparcs de la région wallonne. **En 2017, 458 vélos ont été récoltés.**

Tous les types de vélos ainsi que toutes les tailles seront acceptés afin qu'ils puissent profiter au plus grand nombre. Intradel espère ainsi promouvoir le concept de la réutilisation auprès de la population.

Cette année encore, il est proposé au CPAS de bénéficier du fruit de cette collecte.

Après une opération « lifting » par le biais d'un atelier de réparation, les vélos récoltés par le service Insertion socio-professionnelle du CPAS seront redistribués aux bénéficiaires du CPAS. Ces derniers auront eu l'opportunité de suivre préalablement une petite formation de réparation de vélo.

Apprendre à réparer son vélo, à le remettre en état et favoriser la pratique du « deux roues » pour se déplacer dans notre commune, c'est aussi favoriser le développement durable par le biais de la mobilité douce.

Plus d'infos ? Contactez Intradel au 04/240 74 74

ACHETER LOCAL : L'ADIA VOUS INFORME

J'achète à Amay

Achats sur Internet, dans de grandes galeries commerçantes ou dans des « villages Outlet », notre manière d'acheter a beaucoup changé en quelques années. Les contacts humains diminuent au bénéfice des commandes informatiques et le commerce local peut être mis à mal.

Et pourtant, choisir le commerce de proximité pour l'achat de ses produits est bénéfique à bien des points de vue :

Acheter local permet de créer du lien entre les habitants d'un territoire et les commerçants et contribue au dynamisme des communes.

La réduction du nombre d'intermédiaires impacte positivement la qualité des produits (vendus rapidement après leur fabrication), l'écologie et l'économie.

Certains pensent que les commerces locaux vendent plus cher. C'est souvent faux ! La proximité du vendeur peut être un élément facilitant les démarches nécessaires en cas de panne d'un appareil ou de remplacement de pièces usées.

Les informations et conseils obtenus auprès de personnes passionnées par leur métier et attachées à leur région sont toujours judicieux. En effet, la proximité géographique de leurs clients incitent les commerçants à faire le maximum pour les contenter.

Bref, acheter local n'est pas toujours possible, mais quand ça l'est, ça fait vraiment la différence.

Association des Indépendants Amaytois

NOUVELLE CONSEILLÈRE ENERGIE

Que ce soit pour des infos sur les primes et prêts à 0% octroyés par la Région Wallonne, des travaux économiseurs d'énergie, des systèmes de production d'énergie renouvelables ou encore le choix de votre fournisseur d'énergie, Nathalie Dethy, conseillère Energie est à votre service. Elle vous aidera par ses conseils personnalisés à réaliser des économies d'énergie et à alléger vos factures !

Votre conseillère Energie vous reçoit sur rendez-vous au service de l'Environnement (rue de l'Industrie, 67). Contactez Nathalie Dethy au 085/830 853 ou via e-mail : service.energie@amay.be

Le service Energie a également un rôle important à jouer dans le cadre du projet POLLEC (POLitique LOcale Energie Climat).

Comme 116 communes en Wallonie, Amay participe au programme POLLEC.

Objectif de ce Plan ?

Réduire les émissions de CO2 sur le territoire d'Amay d'au moins 40% d'ici 2030. Et ce, pour limiter les risques de réchauffement climatique (moins de 2°C) et garantir l'avenir et le bien-être des générations suivantes.

La tâche du service communal Energie consiste à élaborer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable, en co-construction avec un comité d'accompagnement composé de citoyens, afin de prendre en compte les attentes de la population, mais aussi afin de permettre aux citoyens de s'approprier les objectifs du Plan Climat et de la Convention des Maires.

Sur quoi porteront les actions ?

Déclinés en fiches projets, le plan d'actions ciblera à la fois les bâtiments communaux, l'éclairage public, les logements et déplacements privés, les entreprises et commerces locaux et les exploitations agricoles.

Dans les prochains mois, le service Energie reviendra vers vous avec les actions concrètes de ce plan Climat.

OYEZ APICULTEURS OU AMATEURS D'ABEILLES!

Il y a trente ans, un groupe riche en échange apicole existait à Amay.

Dans le cadre du PCDN et du PLAN MAYA de la commune, depuis mai 2017, un groupe d'une vingtaine d'apiculteurs constitué d'enseignants apicoles, de diplômés d'écoles de la région, d'amateurs venant de Huy, Berloz ou Fernelmont ont créé une nouvelle équipe dont la particularité est d'ajouter à ses compétences la **construction de ruches** (modèle souhaité par chacun) **avec en partie des matériaux de récupération** mis à disposition par l'atelier palette.

Du matériel d'extraction de miel et de transformation de la cire est mis à disposition des membres.

Actuellement, la difficulté est grande et nécessite une connaissance de l'environnement dans lequel se trouvent nos abeilles. En effet, on peut compter en moyenne pour nos régions une perte de trois ruches sur dix par année dans nos ruchers.

Vous imaginez donc un peu la qualité et le soutien que peuvent apporter cette nouvelle communauté grâce à l'aide et l'échange qui sont possibles particulièrement pour la pratique réelle de l'apiculture (sur base de l'expérience).

Envie de rejoindre ce groupe d'apiculteurs passionnés ? Contactez Sandrine Maon (Secrétariat) : sandrine.maon@hotmail.com ou Francois Mélon (Animateur conférencier) : 0479/94 44 57.

LES ORNITHOLOGUES LIÉGEOIS À LA GRAVIÈRE

Dimanche 29 avril, Aves-Liège vous invite à la Journée des ornithologues Liégeois à la Gravière d'Amay.

Rendez-vous au Gymnase communal d'Amay (rue de l'Hôpital, 1)

Au programme :

9h : visite guidée de la Gravière

12h : Petite restauration pour ceux qui le souhaitent (sandwich à réserver)

13h30 : 6 conférences

- Historique et évolution de la Gravière par Pierre Loly
- Le projet Socwal par Antoine Derouaux
- Les Grèbes à cou noir par Alain Jortay
- A la découverte de la Chouette de Tengmalm et de la Chevette d'Europe par Serge Sorbi
- Evolution de l'Hirondelle de rivage par Jean Paul Jacob
- Le Cincle plongeur par Luc Loeckx

L'inscription est obligatoire pour cette journée (matin et/ou après-midi) avant le 24 avril 2018. Intéressé(e) ?

Contactez André Burnel (0494/ 82 51 96 ou burnelandre@gmail.com) Ch Zaprudnick pour la restauration (0497 84 57 36 en soirée).

FOCUS SUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SERVICES ETAT CIVIL & POPULATION

Les services État civil & Population sont parmi les services publics les plus fréquentés par les citoyens.

En effet, ceux-ci interviennent dans les grands moments de votre vie (acte de naissance, mariage / cohabitation légale, décès, …) mais aussi dans votre quotidien (demande de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire ou changement d'adresse).

Dans notre commune, une équipe est à votre service et assure un accueil de qualité aux citoyens-clients. Elle vous guidera dans toutes vos démarches administratives.

L'ETAT CIVIL : SES MISSIONS

Il s'agit du bureau dans lequel sont établis les actes qui se rapportent aux moments les plus importants de la vie du citoyen.

1 Naissance

Nous avons très rarement de naissance sur le territoire amaytois.

Par contre, nous établissons les reconnaissances pré ou post-natale. Les démarches doivent être faites par les intéressés munis d'une carte d'identité en cours de validité.

2 Mariage

Pour réserver une date de mariage, vous devez vous présenter au service muni des cartes d'identité des futurs époux ainsi que de la somme de 30 €.

Les délais varient en fonction des dossiers et des périodes choisies.

3 Nationalité

Vu que les conditions d'obtention de la nationalité belge sont devenues plus complexes, il est impératif de se présenter personnellement muni de votre carte d'identité afin de recevoir tous les renseignements précis concernant les documents à fournir.

> *Vous avez besoin d'un extrait de casier judiciaire ? Disponible immédiatement sur présentation d'une carte d'identité en cours de validité, quel que soit le modèle*

4 Décès

La déclaration de décès doit être effectuée dans la Commune où le décès est constaté. Elle est souvent faite par l'entreprise de pompes funèbres.

5 Sépulture

Le cimetière est un espace important, au cœur des missions de base d'une Commune qui accompagne ses citoyens dans les bons moments mais aussi dans ses moments plus gris ou ses difficultés.

Si vous êtes responsable d'une sépulture, nous avons besoin de vous ! Depuis plusieurs mois, nous informatisons les données relatives aux concessions de sépultures de nos 7 cimetières communaux. Un formulaire à télécharger est disponible sur www.amay.be

Nous essayons également de relever les irrégularités ou défauts d'entretien et mettons en place un suivi afin de conscientiser chaque concessionnaire, responsable ou ayant-droit du respect du règlement communal.

LA POPULATION : SES MISSIONS

La bonne gestion des registres de la population garantit l'exactitude des données encodées dans le Registre national et la délivrance des cartes d'identité électronique, de la Kids-ID, du permis de séjour et des titres de séjour pour les étrangers. Les registres de la population servent également de base à la constitution des listes électorales et d'autres administrations (Impôts, services sociaux, etc.).

1 Le Registre National

Le Registre National désigne le système de traitement d'informations qui assure l'enregistrement, la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques c'est-à-dire les citoyens.

> *Grâce à l'application Mon DOSSIER, vous pouvez consulter vos informations dans le Registre National. Si vous y constatez une éventuelle erreur, il vous est possible de la signaler via cette application.*
>
> *Vous pouvez accéder à Mon DOSSIER au moyen de votre eID et de votre code PIN sur le site https://mondossier.rrn.fgov.be (votre code PIN vous est demandé afin de vérifier votre identité).*

Avec Pâques, voici venir la belle saison… et bientôt les vacances d'été. Peut-être avez-vous l'intention de prendre la route des vacances ? Afin de ne pas être pris au dépourvu la veille de votre départ, pensez à vérifier la validité de vos papiers d'identité.

2 Carte d'identité

L'eID est la carte d'identité électronique **délivrée à tout Belge âgé de plus de 12 ans.** Elle vous permet de prouver votre identité et de voyager au sein de l'Union Européenne.

Grâce à sa puce électronique, l'eID vous offre, de plus, bien des avantages : s'identifier sur internet, apposer sa signature électronique, obtenir quantité de documents administratifs en ligne, introduire sa déclaration fiscale,…

Chaque année de nouvelles applications utilisant l'eID voient le jour.

Les eID (ou cartes d'identité électroniques) délivrées à partir du 1er mars 2014 sont valables 10 ans ou 30 ans pour les

personnes de plus de 75 ans.

Pour le renouvellement d'une carte d'identité, vous devez vous présenter en personne muni de votre convocation éventuelle et de votre ancienne carte d'identité. Prévoyez également une photo d'identité récente sur fond blanc (un Photomaton est disponible dans le couloir du service Population – 6 photos / 6 €) et la somme de 20 €.

Le délai de réception de la carte d'identité est d'environ 2 semaines.

Les codes PIN et PUK sont envoyés au **domicile** de l'intéressé sous enveloppe confidentielle ; la **carte d'identité**, par contre, est envoyée à l'**Administration**.

La délivrance de la carte d'identité peut se faire à une tierce personne pour autant qu'elle soit munie de l'ancienne carte d'identité et des codes PIN / PUK.

Ces codes serviront à valider la signature électronique sur la carte d'identité et devront être conservés pour des démarches ultérieures (changement d'adresse, ...). Le code PIN peut toutefois être modifié en un code plus facile à retenir.

Si vous avez perdu votre code PIN, vous pouvez en demander un nouveau soit au service Population (5 €) soit directement sur www.ibz.rrn.fgov.be/fr/ (gratuit).

3 Kids-Id

La kids-ID est le document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de 12 ans (pas obligatoire).

Il est indispensable de se munir de la Kids-ID et d'une autorisation parentale afin de quitter le territoire belge, dûment signée, si vos enfants mineurs doivent se rendre à l'étranger. En outre, les signatures doivent être légalisées par l'officier de l'état civil de la commune de résidence du parent ou par son délégué.

4 Passeport Biométrique

Pour l'obtention d'un passeport, les documents ci-dessous devront être produits:

Carte d'identité ou tout autre document pour prouver l'identité

1 Photo conforme aux nouvelles normes ICAO

80 € (adulte) ou 35 € (enfant)

Ancien passeport

Comme un Belge ne peut posséder qu'un seul passeport en cours de validité, le requérant devra produire son ancien passeport pour le faire annuler et/ou détruire.

Mineurs d'âge

Le formulaire de demande d'un mineur d'âge doit toujours être signé par le mineur lui-même (dès 6 ans) et par un des parents. La Commune peut toujours demander que l'autre parent donne également son accord.

L'accord parental peut éventuellement aussi être donné dans un document séparé, avec signature légalisée par la Commune compétente.

Délai pour la délivrance d'un passeport par une Administration communale

Les passeports sont disponibles **8 à 10 jours** suivant la demande à l'Administration.

Une procédure d'urgence est, par ailleurs, possible moyennant des frais supplémentaires.

Retrait du passeport par le titulaire

En principe, le requérant est tenu de venir retirer son passeport en personne à l'Administration communale.

Si le requérant se trouve dans l'impossibilité de venir retirer personnellement son passeport, une autre personne pourra le faire à sa place sur présentation d'une autorisation écrite émanant du requérant.

Les passeports sont valables 7 ans (5 ans pour les mineurs).

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité, une déclaration est à effectuer au service population de la commune moyennant le paiement de 5€.

Si une carte signalée volée ou perdue est retrouvée par son propriétaire, il faut immédiatement prévenir le service des cartes d'identité de sa commune.

5 Elections

En perspective des élections communales du 14 octobre 2018, les citoyens étrangers résidant en Belgique peuvent s'inscrire comme électeur pour ces élections; ceci à certaines conditions.

Plus d'infos ? Contactez le service Etat civil & Population au 085/830 841 ou 42 ou via e-mail : etatcivil@amay.be – population@amay.be

Où sommes-nous ? Les bureaux du service Etat civil & Population sont situés au 1er étage de l'Administration communale, chaussée Freddy Terwagne, 76 – 4540 Amay.

Heures d'ouverture du service

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et 14h à 16h (possibilité de prendre rendez-vous dès 8h le matin et 13h30 l'après-midi). Fermé le vendredi après-midi (possibilité de prise de rendez-vous).

Permanence le 2e mardi (jusque 18h) et le 4e samedi du mois (de 9h et 11h – Entrée par la porte latérale à droite du bâtiment de l'Administration).

Ces permanences permettent aux citoyens d'accéder à ce service en dehors des heures de bureau et de faciliter ainsi les demandes administratives d'Amaytois(es) travaillant en dehors du territoire communal.

Horaire vacances

Durant les vacances de Pâques, **du lundi 2 avril au vendredi 13 avril,** les bureaux du service Population & Etat-civil seront **fermés les après-midi.**

Pendant les mois de juillet et août, les bureaux sont fermés l'après-midi et il n'y pas de permanence du soir.

QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

Le numérique : un outil pour enrichir et réinventer l'apprentissage de matières complexes à l'école

#1 L'école numérique

L'école numérique est opérationnelle depuis le 22 février 2018 pour l'implantation des Tilleuls (Amay centre) !

Parce que les nouvelles technologies sont incontournables aujourd'hui, les enfants, le corps professoral et la Direction de l'école communale des Tilleuls sont ravis de pourvoir disposer d'un bel outil pédagogique comme le numérique.

Et le Directeur de l'école communale des Tilleuls d'ajouter : « *Tout le matériel est installé et les projets pédagogiques foisonnent dans la tête des enseignants. Pour rappel, le budget octroyé par la Région Wallonne s'élève à 15000 €. De la maternelle à la P6, les habitudes de travail s'adaptent, se modernisent et ce en parfaite adéquation avec notre époque ! Très peu d'écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent s'enorgueillir d'un tel matériel... Je suis particulièrement fier d'avoir une équipe à ce point motivée et volontariste.*

#2 Des capsules vidéos

Réalisées par les élèves, des capsules tournées à la manière de « C'est pas sorcier » permettront de démystifier et d'expliquer des phénomènes scientifiques. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet dans les prochains mois.

#3 Visite du Technitruck

de la Province de Liège **le 1er mars dernier** pour les élèves de 5e et de 6e primaire de l'école des Tilleuls

Le Technitruck ? Un impressionnant semi-remorque aménagé en véritable plateforme mobile de promotion des métiers techniques en pénurie.

#4 Départ Classes de neige

C'était le 8 mars dernier que les élèves de la 5e et de la 6e primaire des écoles communales amaytoises s'étaient donné rendez-vous sur le parking du stade de la Gravière pour leur voyage en classe de neige.

Encadrés par leurs professeurs d'éducation physique, Sabine Cariaux, Stéphanie Ferrière, Christelle Gregoor, Nadine Mestrez et Stéphane Thirion ainsi que par un accompagnant, Steven Jandebien, nos enfants partaient, cette année, à Lavarone en Italie.

Un moyen de faire découvrir aux enfants le plaisir de vivre en contact direct avec la nature, d'acquérir de l'autonomie et de créer du lien.

#5 Les Passeurs de mémoire

ENTR'ÂGES DEVIENT PASSEURS DE MÉMOIRE

De la fusion entre ENTR'AGES, ATOUTAGE et COURANTS d'AGE en 2018, un nouveau groupement amaytois est né : Passeurs de mémoire.

Ne faut-il pas connaître son passé pour mieux comprendre le présent et construire l'avenir de façon positive ?

C'est à cette question que les PASSEURS DE MÉMOIRE tentent de répondre en racontant la « vie d'avant » dans notre commune. Enseignant(e)s, élèves sont toujours aussi enthousiastes de découvrir, en partant de témoignages recueillis et d'objets anciens qu'ils peuvent manipuler, comment vivaient leurs grands-parents.

Nos aînés retrouvent un rôle social et nos jeunes découvrent leurs racines !

Moins nombreux (décès, fatigue, ...) mais toujours aussi motivés, les Passeurs de mémoire vont à nouveau vers les écoles amaytoises en 2018. Cette année, ils nous racontent l'école d'autrefois ou encore le chemin de fer.

En février dernier, c'est à l'école du Rivage que nos Aînés se sont rendus. Ils avaient rendez-vous avec les élèves de madame Vin. A partir de photos d'époque, d'objets comme l'ardoise, la touche, les plumes ballon, le bonnet d'âne, les cahiers d'élèves de 1914, les élèves ont découvert l'école d'autrefois.

Prochaine visite : le 19 avril à l'école d'Ombret sur la même thématique

Envie d'en savoir plus ? Le journal QUE NOVELLE raconte ces courtes et grandes histoires sur : www.quenovelle.be

Envie de devenir Passeur de mémoire ?

Rejoignez-nous : passeursdememoireamay@gmail.com

ecolo
Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Bonjour à toutes et tous !

Lors du Conseil Communal de février, une motion contre le projet de loi autorisant les visites domiciliaires a été votée à l'unanimité des membres présents !

Amay s'est aussi engagé à devenir **« Commune Hospitalière »** dans les prochaines semaines. Plus que jamais la solidarité plutôt que le rejet !

Pourquoi voter pour cette motion?

Parce qu'elle refuse une vision d'une société renfermée sur soi, qu'elle va à l'encontre de l'idée d'une Europe ouverte sur le monde.

Parce que fuir la guerre, ce n'est pas un crime… nos parents ou grands-parents en sont les témoins.

Parce que au-delà de la raison qu'on nous donne des visites domiciliaires, ce sont nos libertés fondamentales qui seraient bafouées… Ne nous leurrons pas syndicats, partis politiques, chômeurs, artistes, milieu associatif et tout ce qui sort un peu du rang est visé.

Nous devons montrer que la haine de l'autre ne peut aboutir qu'à des situations désagréables voire effroyables.

La peur, le mensonge sont les vecteurs communs dont beaucoup de citoyens n'ont pas conscience et qui sont utilisés pour prendre le pouvoir et l'exercer de manière dure et violente.

Nous avons choisi de "faire de la politique", ce n'est pas pour ronronner et dire oui et amen à tout.

"Quand le ver est dans le fruit, il est trop tard."

Toute l'équipe Ecolo Amay

slecoloamay@gmail.com

AMAY PLUS
LA FORCE DE NOS IDÉES

Motions politiques dans les conseils locaux : s'en tenir à l'intérêt communal !

Depuis plusieurs années, l'on voit poindre à l'ordre du jour de conseils communaux toute une série de propositions de motions à caractère politique.

Si la plupart d'entre elles relèvent de compétence locale, d'autres, portant sur des sujets fédéraux, régionaux voire internationaux, ont pour seul objectif d'utiliser le conseil, assemblée politique communale, comme lieu de débat idéologique.

Très concrètement, des conseils communaux ont ainsi été « instrumentalisés » et appelés à se prononcer sur des traités internationaux, sur des engagements humanitaires, sur des conflits armés lointains ou encore sur des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir et n'ayant pas la moindre influence sur le pouvoir local.

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) prévoit, en son article L1122-30, que : **« Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure. »**

Force est de constater que cet article prévoit que, pour que le conseil communal statue sur un objet qui n'est pas d'intérêt communal, cet objet doit lui être soumis par une autorité supérieure (Etat fédéral, Région, Communauté, Union Européenne)…

Selon les conditions reprises par le CDLD (L1122-24) : « Le bourgmestre est tenu de déférer à cette demande, même s'il considère que le ou les point(s) dont l'addition est demandée ne relève(nt) pas de la compétence du conseil communal ». Ceci étant établi, l'Union des Villes et Communes de Wallonie considère elle-même que, dans ce cas de figure, « lors de la réunion, le président invitera le conseil communal à se déclarer incompétent. »

Le Comité politique.

Soutenez le Mouvement AMAY.PLUS

PS

La commune d'Amay se positionnait ce lundi 26 février unanimement contre le projet de loi du fédéral permettant les visites domiciliaires chez un tiers en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier.

Pour rappel, cette proposition de loi de la coalition MR-NVA a été largement critiquée de toutes parts. Non contente de mettre à mal la solidarité envers les personnes fuyant la misère et la guerre, elle met également en péril le droit de chaque humain au respect du domicile (énième attaque… de la NVA à l'encontre de l'Etat de droit en Belgique).

Mais enfin, cette proposition de loi est surtout très chargée symboliquement. Elle est un marqueur de plus d'une politique toujours plus radicalisée vers la droite du gouvernement fédéral.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS se devait de proposer et voter la motion rejetant les visites domiciliaires dans notre commune. Nous remercions le collège (Ecolo) d'avoir proposé la motion en nous y associant, il est bon de savoir dépasser les clivages partisans le temps de la défense des droits humains.

Du moins, précisons que la décision du conseil amaytois était presque unanime, du fait de l'absence de l'unique conseiller libéral, on ne saura donc pas si l'absence était liée à ce vote sensible ou pas.

Si nous souhaitons encore, par ce vote, que le gouvernement fédéral revoit complètement sa proposition, nous ne faisons pas de trop grandes illusions. Car la conclusion, on la connaît déjà. On remarquera qu'une majorité des communes wallonnes (et bruxelloises) se prononcera contre les visites domiciliaires mais la proposition de loi passera au parlement fédéral grâce à une majorité non-représentative des francophones.

Le groupe PS.

Agenda

Du lundi 5 mars
au vendredi 20 avril
Collecte de livres
www.amay.be

Du vendredi 9 mars
au dimanche 9 avril
Opération « Œufs de Pâques »

Mardi 20 mars - merc. 20 juin
Printemps sans pesticides
www.amay.be

Lundi 2 avril
Jeu de Pâques au Château de Jehay
info@chateaudejehay.be

Lundi 2 avril - vendredi 13 avril
Fermeture Etat Civil - Pop. après-midi
www.amay.be

Jeudi 19 avril
Passeurs de mémoire à l'école d'Ombret
www.amay.be

Mercredi 25 avril
Conseil communal
www.amay.be

Samedi 28 avril
Collecte de vélos dans les Recyparcs

Dimanche 29 avril
Journée des ornithologues Liégeoisà la Gravière
www.amay.be

LA FOIRE DE PRINTEMPS

#1

Venez profiter des attractions, de croustillons, d'ambiance, de sensations et d'amusement et participez à une chasse au trésor.

Un peu d'histoire…

Saviez-vous que les foires de printemps et d'automne dans notre commune coïncident avec le départ et le retour de nos briquetiers amaytois au village ? Ceux-ci disposaient d'un grand savoir-faire et étaient reconnus bien au-delà de nos frontières pour la fabrication manuelle de briques. Ils partaient, avec femme et enfants, durant des semaines faire des « campagnes de briques » en Allemagne, en Espagne et même en Russie. Leur départ/retour était célébré en mai et en octobre par une kermesse.

La présence des fêtes foraines dans notre commune perpétue donc la tradition.

Horaire : La Foire de printemps ouvre du lundi au vendredi de 16h à 21h ; le samedi de 11h à 21h et le dimanche de 14h à 21h.

Programmation

- **Le dimanche 30 avril :** podium dès 14h30
  Démonstrations de l'école de danse New Dance et le plein d'animations
- **Le mercredi 25 avril :** journée tarif réduit
- **Le samedi 28 avril :** chasse aux trésors dans les stands forains
- **Le mardi 1er mai :** présence du pirate des Caraïbes de 15h à 18h (suivie d'une remise des prix pour la Chasse aux trésors à 19h)
- **Le mercredi 2 mai :** journée tarif réduit

Le programme complet des festivités, contenant des bons de réduction, sera distribué dans toutes les écoles amaytoises (tous réseaux confondus).

JOURNÉE NATURE

#2

Journée nature, embellissement de l'environnement et conservation de la biodiversité

Mobilisons-nous pour préserver notre cadre de vie amaytois et donnons-nous rendez-vous le samedi 21 avril.

Pour la 22e année consécutive, nous vous invitons à participer à une opération de grand nettoyage de printemps de notre commune afin de redonner aux différentes zones prises pour « décharge publique » un aspect plus naturel.

ENVIE DE PARTICIPER À CETTE JOURNÉE DÉDIÉE À LA NATURE ?

Rejoignez-nous le 21 avril à 8h30 au service Environnement (rue de l'Industrie, 67) afin d'organiser les équipes de volontaires et le travail sur le terrain.

Confirmez votre présence et/ou obtenez des informations complémentaires en contactant le service Environnement au 085/310 544 ou via e-mail : francine.cravatte@amay.be

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel.**

Distribué par points de dépôts dès la première semaine de chaque mois (sauf juillet et août)
En pdf via le site **www.amay.be** ou sur demande par mail à
office.tourisme@amay.be | Chaussée Roosevelt 10 | ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay
Éditeur responsable :
le Collège communal
Commune d'Amay